

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 décembre 2022

### **Epidémies de Grippe, Covid-19 : faites-vous vacciner sans tarder pour vous protéger et protéger vos proches !**

Les virus hivernaux, notamment ceux de la grippe et du Covid-19, circulent activement sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, le respect des gestes barrières baisse dans la population et le recours à la vaccination reste insuffisant.

Or, il est primordial pour les plus fragiles de se protéger des formes graves de la grippe et du Covid-19. Il est aussi important de protéger son entourage en se faisant vacciner sans tarder et en adoptant, de nouveau, les gestes barrières.

Les vaccinations contre la grippe et le Covid-19 sont désormais ouvertes à tous, les personnes fragiles sont invitées en priorité se faire vacciner.

### **I Une reprise de l'épidémie de Covid-19 et une épidémie de grippe précoce**

Les indicateurs virologiques relatifs à la Covid-19 sont en légère hausse en Charente-Maritime et dans le Lot-et-Garonne. Dans les autres départements de la région, la circulation virale est relativement stable cette dernière semaine.

**Au 15 décembre, en Nouvelle-Aquitaine :**

- **35 %** de taux de positivité
- **Taux d'incidence : 695 / 100 000** habitants
- **Augmentation** consécutive des hospitalisations depuis 2 semaines

Les indicateurs de la grippe sont également en forte augmentation dans toutes les classes d'âge. Les hospitalisations pour grippe sont en hausse, particulièrement chez les moins de 15 ans.

**La Nouvelle-Aquitaine est entrée en phase épidémique depuis la semaine 49.**

Compte tenu de la circulation de tous les virus hivernaux, la vaccination et les gestes barrières sont plus que jamais nécessaires pour protéger les plus vulnérables.

### **I Le Covid-19, une couverture vaccinale trop faible y compris chez les personnes fragiles**

La nouvelle campagne de vaccination contre la Covid-19, lancée le 3 octobre 2022 auprès des populations les plus fragiles, a privilégié les vaccins bivalents adaptés au variant Omicron.

**Au 12 décembre 2022, en Nouvelle-Aquitaine, 36,9 % des 60-79 ans et 17 % des 80 ans et plus étaient considérés comme protégés par la vaccination, c'est-à-dire qu'ils avaient reçu une dose de rappel automnal il y a moins de 3 ou 6 mois selon les recommandations par tranches d'âge\*.**

\*Les personnes de 60 ans et plus sont considérées comme protégées si elles ont reçu une dose de vaccin contre le Covid-19 (primo-vaccination complète ou toutes doses de rappel confondues) il y a moins de 6 mois pour les 60-79 ans et moins de 3 mois pour les 80 ans et plus quel que soit le type de vaccin.

Département	Personnes de 60-79 ans		Personnes de 80 ans et plus	
	Nombre de vaccinés au cours des 6 derniers mois	%	Nombre de vaccinés au cours des 3 derniers mois	%
16-Charente	34 282	38,0	4 927	17,3
17-Charente-Maritime	73 796	40,1	10 179	18,0
19-Corrèze	20 697	31,9	3 409	16,1
23-Creuse	10 682	31,0	1 463	13,0
24-Dordogne	40 619	33,9	5 333	13,9
33-Gironde	132 967	39,3	18 280	19,1
40-Landes	42 379	38,4	5 597	17,3
47-Lot-et-Garonne	25 268	29,7	3 665	13,0
64-Pyrénées-Atlantiques	56 504	33,9	9 221	16,5
79-Deux-Sèvres	32 095	35,9	5 156	17,8
86-Vienne	39 193	39,9	5 706	17,9
87-Haute-Vienne	35 039	38,2	5 054	17,2
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>543 521</b>	<b>36,9</b>	<b>77 990</b>	<b>17,0</b>

La vaccination contre la Covid-19 est prise en charge à 100 % pour les personnes fragiles et toutes les personnes âgées de 5 ans et plus.

## I La vaccination contre la grippe, prise en charge pour les personnes de 65 ans et plus et les personnes fragiles, et ouverte à tous depuis le 15 novembre

Chaque hiver en France, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe. C'est une maladie très contagieuse qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles. C'est pourquoi il est recommandé qu'elles se fassent vacciner.

La vaccination contre la grippe saisonnière est prise en charge pour les personnes de 65 ans et plus et les personnes fragiles.

**Depuis le 15 novembre, les personnes qui ne sont pas ciblées par les recommandations vaccinales peuvent acheter le vaccin contre la grippe en pharmacie. Mais pour ces publics, le vaccin n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.**

**Pour favoriser à la fois la vaccination antigrippale et la vaccination contre le Covid-19 et pour simplifier le parcours vaccinal, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande de se faire vacciner en même temps contre les 2 virus lorsque l'on est considéré comme personne fragile.** Dans ce cas, les injections se font sur 2 zones différentes du corps. Par ailleurs, si les deux vaccins ne sont pas administrés au même moment, il n'y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations.

**Les vaccins contre la covid19 et la grippe permettent, d'éviter des formes graves et donc les hospitalisations, de faire baisser la mortalité et de limiter les risques de contamination des personnes fragiles.**

[Trouvez un lieu de vaccination proche de chez soi sur sante.fr](#)

## | Covid-19, grippe, bronchiolite : face aux virus de l'hiver, n'oublions pas les gestes barrières

Le **contexte de reprise épidémique et l'approche des fêtes de fin d'année** nécessitent une vigilance particulière de la part de tous, que l'on soit en bonne santé, malade, jeune, âgé, vacciné ou non contre la grippe ou/et le Covid-19.

**Face aux virus du Covid-19 et de la grippe, il est fortement recommandé de porter un masque quand il y a**

**beaucoup de monde, en particulier dans les établissements sanitaires et médico-sociaux**, les transports en commun, les espaces clos, et aussi en présence de personnes fragiles ou en cas de symptômes. Se laver les mains régulièrement, se saluer sans contact physique, tousser dans son coude, aérer son logement régulièrement...



## | L'ARS Nouvelle-Aquitaine se mobilise auprès des EHPAD de la région



**L'hiver est une période à risque pour les résidents d'EHPAD.**

À l'occasion du lancement de la campagne 2022 de vaccination contre la grippe, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a initié au mois d'octobre dernier, **une démarche inédite et incitative de prévention** dans les EHPAD pour protéger les résidents et les personnels du risque infectieux.

Une mention spéciale « **établissement engagé dans la lutte contre les virus de l'hiver** » sera décernée aux EHPAD qui se seront engagés dans la réalisation d'une série d'actions visant à promouvoir la vaccination grippe/covid19 et à améliorer la couverture vaccinale des résidents et du personnel.

L'objectif secondaire de cette démarche est **d'accompagner et de valoriser ces structures** à travers les actions qu'elles mènent au quotidien, d'identifier leurs difficultés et de leur apporter une aide concrète via des outils ou des moyens supplémentaires.

A ce jour, **342 EHPAD**, plus du tiers des établissements de Nouvelle-Aquitaine, **se sont engagés**. Un chiffre qui est appelé à augmenter puisque **les établissements ont jusqu'au 31 décembre prochain pour solliciter la mention** et faire valider leur engagement.

L'animation de cette démarche et l'appui aux établissements sont assurés avec la contribution **de l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine**.

**Pour en savoir plus et obtenir la mention :**

- [Compléter le formulaire de demande d'obtention de la mention](#)
- [Site internet de l'ARS](#)

Contact presse  
ARS Nouvelle-Aquitaine  
Marie-Claude Savoye  
06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)